

RAPPORT N°29 : RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Depuis quelques mois, le CIAS fait face à une situation complexe pour l'obtention du quorum à chaque réunion de son conseil d'administration. Cela nuit au bon fonctionnement du CIAS.

Cette situation a pu s'expliquer, pendant un temps, par le décès d'un membre nommé et la démission de deux autres membres nommés. Aujourd'hui, malgré le manque de candidatures, ces membres sont remplacés ou en cours de remplacement.

Pourtant le problème persiste à cause, également, de l'absence de certains membres élus. Cela n'a pas toujours été le cas. Cette absence ne reflète donc pas un manque d'intérêt pour le service mais qu'il s'agit bien d'une indisponibilité actuelle, involontaire sans doute mais qui s'avère incompatible avec une participation aux réunions du CA du CIAS.

Or, un membre du conseil d'administration de CIAS n'a pas de suppléant. La conclusion est donc sans appel : lorsque l'indisponibilité perdure, il faut être remplacé de manière définitive.

Le Président propose aux conseillers communautaires intéressés de se manifester pour rejoindre le CA du CIAS. En fonction des candidatures obtenues, certains membres élus du conseil d'administration pourront demander officiellement leur retrait du CA.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de renouveler le Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action Sociale de la manière suivante :
 -
 -
 -
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.